



TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE SENS

ACTIVITÉ
2018



INTRODUCTION

« *La statistique est la première des sciences inexactes* ».
Edmond et Jules DE GONCOURT

La présente plaquette est destinée à présenter l'activité statistique de notre juridiction. Derrière ces chiffres bruts, se cache un processus décisionnel complexe pour les magistrats et les fonctionnaires qui y participent.

UNE décision « affaires familiales » représente souvent une première audience durant laquelle les parties et leurs conseils sont entendus, suivie d'une ou plusieurs auditions d'enfants, puis d'un premier jugement ordonnant une mesure d'instruction, conduisant à un rapport précédant une nouvelle audience, laquelle va permettre d'aboutir au jugement retenu par la statistique.

UNE décision « affaires civiles » représente un suivi de plusieurs mois par un juge de la mise en état qui a rendu des décisions inconnues de la statistique et va nécessiter, pour le rédacteur, de plusieurs heures à plusieurs jours de travail.

UNE décision du juge des tutelles majeurs est l'aboutissement d'un processus d'instruction pour constituer un dossier complexe et de plusieurs auditions.

Pour UNE décision statistique du juge de l'application des peines, de nombreuses interventions restent inconnues de l'outil statistique.

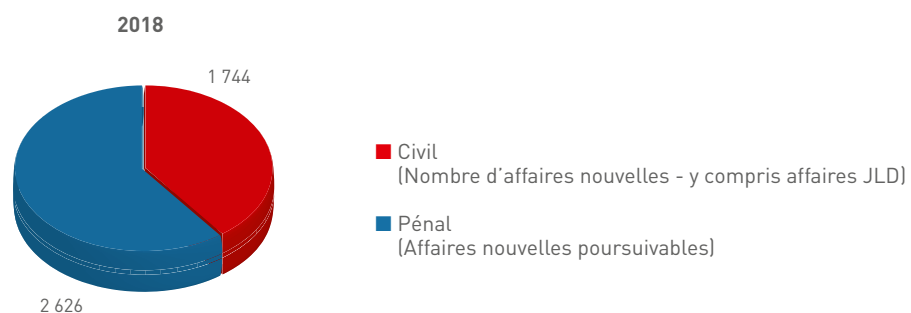
UNE décision du juge de l'exécution en matière immobilière nécessite toujours de un à X jugements la précédant.

Nous admettons tous qu'une activité ne peut plus être évaluée sans statistique. Cependant, ne perdons pas de vue que l'évaluation strictement quantitative est réductrice, et ne signifie pas nécessairement objectivité.

Que tous ceux qui ont contribué à cette activité soutenue soient remerciés de leur travail.

Les chefs de juridiction

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE

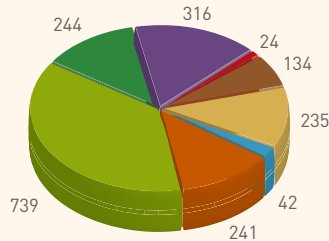
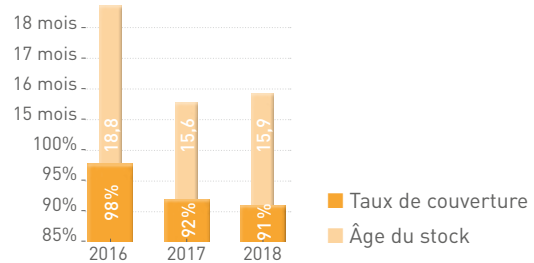
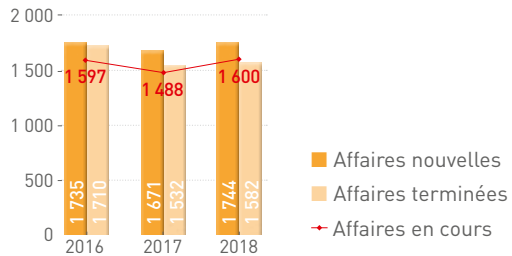




ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

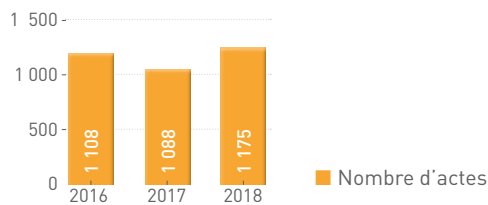


Structure du contentieux civil

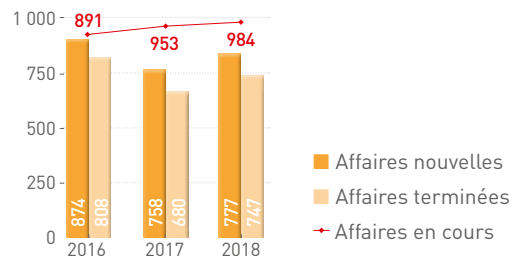
Affaires nouvelles 2018

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Exécution
- Indemnisation du préjudice corporel
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- Autres

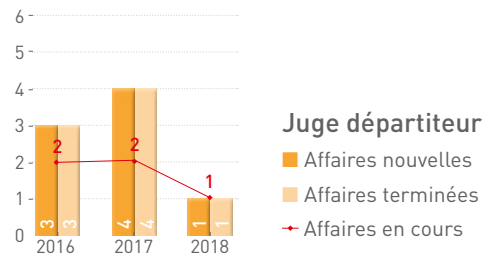
Actes de greffe



AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



TRIBUNAUX D'INSTANCE

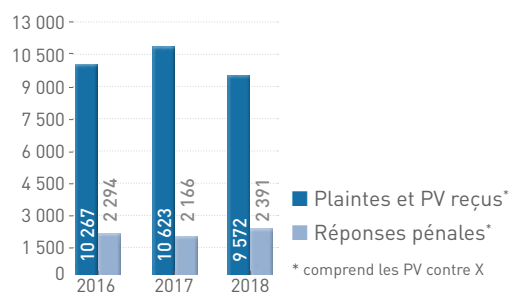
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2018	225	561	63	212	2566	2268	1197	1072
2017	290	657	100	486	2719	2290	1229	960
2016	264	645	125	445	2742	2355	1087	807

ACTIVITÉ PÉNALE

CODE PÉNAL

SERVICE PÉNAL

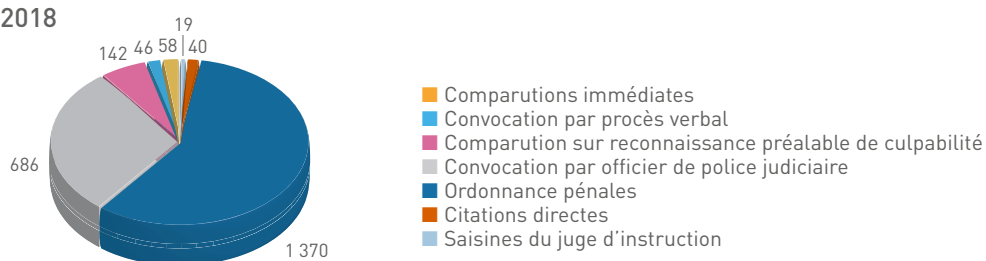


POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2018	7630	2626	871	91,1 %
2017	7912	2424	779	89,4 %
2016	8045	2616	973	87,7 %

MODALITÉS DES POURSUITES

2018



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Instruction
2018	1357	263	35
2017	1296	208	39
2016	1206	339	25

Application des peines

	Milieu ouvert Mesures suivies	Milieu ouvert Décisions
2018	1192	788
2017	1031	868
2016	1045	834

Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont contrôle judiciaire
2018	126	49
2017	155	67
2016	161	60

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Service d'accueil unique du justiciable

Nombre de personnes accueillies 5 163

Aide juridictionnelle

Nombre de décisions juridictionnelles en 2016 1 392

Nombre de décisions juridictionnelles en 2017 1 561

Nombre de décisions juridictionnelles en 2018 1 355

EFFECTIFS



Magistrats du siège - localisation 9

Magistrats du siège - ETPT 9

Magistrats du parquet - localisation 3

Magistrats du parquet - ETPT 3

Fonctionnaire au TGI - localisation 24,20

Fonctionnaire au TGI - ETPT 22,10

Fonctionnaires TI du ressort - localisation 10

Fonctionnaires TI du ressort - ETPT 9,80

Avocats 32

Conciliateurs 6

